

CA12 08 0877

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 4 décembre 2012, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem

Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen

Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

CA12 08 0878

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 4 décembre 2012.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 4 décembre 2012.

ADOPTÉ.

---

CA12 08 0879

Soumis procès-verbal de la séance générale du 6 novembre 2012 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance générale du 6 novembre 2012 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

CA12 08 0880

**Première période de questions du public, de 19 h 40 à 20 h 30**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Chantal Pelosse, du 840, rue Brunet:

- Elle veut plus d'information au sujet de l'avis public dans le journal pour l'adoption d'une taxe sur les services.

*Réponse (Alan DeSousa) : il s'agit de 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation. Le 0,05 \$ correspond à la réforme du financement des arrondissements.*

- Quel sera l'impact sur son compte de taxes?

*Réponse (Alan DeSousa) : le net-net est nul.*

- Dépenses pharaoniques mais justifiées : complexe sportif et bibliothèque.
- Elle demande une participation citoyenne. Elle veut des explications sur le vocabulaire, un effort pédagogique.

**Le 4 décembre 2012**

- Elle demande des soirées / tables de rondes citoyennes de démocratie. Elle dépose une lettre
- Elle souhaite de l'opposition.

*Réponse (Alan DeSousa) : il la réfère au rapport du maire.*

Monsieur Charles Benchimol, du 2590, rue Saint-Louis :

- Il déplore que le maire n'ait pas été nommé au Comité exécutif puisque que l'arrondissement est d'importance et qu'elle est une vache à lait pour la Ville.
- Compte tenu du refinancement des arrondissements, on impose une nouvelle taxe de 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation.

*Réponse (Alan DeSousa) : il donne des explications sur la cession de l'espace fiscal.*

- Il suggère au maire de démissionner d'Union Montréal.

Monsieur Royal Morency, du 1587, rue Beaudet :

- Est-ce que des inspecteurs surveillent les travaux sur Sainte-Croix? L'asphalte se désagrège déjà.
- L'éclairage est sur de vieux poteaux sur Saint-Louis, entre Gohier et Crevier.
- Il y a un poteau dans le milieu du trottoir depuis 4 ans entre Crevier et Marcel-Laurin.

*Réponse (Alan DeSousa) : on ira voir s'il y a des mesures à prendre avec Hydro-Québec.*

- Sur le boulevard Marcel-Laurin, on se croirait dans un manège.

*Réponse (Alan DeSousa) : nos services l'ont déjà constaté.*

Monsieur Jacques Ruest, du 750, rue Parent :

- Espace fiscal.
- Au point 20.04 sur la conciergerie pour les bibliothèques, est-ce que l'accréditation a été modifiée?

*Réponse (Véronique Doucet) : on est en règle depuis 10 ans.*

- Pour l'ingénierie, est-ce qu'on prévoit devenir plus autonomes?
- CIMA fait un relevé des arbres dans le projet Bois-Franc. Quand on a fait la plantation, on avait des plans.

*Réponse (Véronique Doucet) : les arbres qui ne sont pas sur les plans sont intégrés. Il s'agit de géo-référencement.*

Simon Arzouan, du 520, rue Saint-Aubin :

- Est nouveau propriétaire. Il veut de l'information sur le règlement municipal sur les abris d'auto. Il demande que ce type d'abri soit permis.

*Réponse (Alan DeSousa) : il n'y a rien qui ait convaincu le Conseil de modifier le règlement. L'analyse est faite régulièrement. Le Conseil essaie de prendre des décisions pour le bien commun.*

- Quand aura-t-il un suivi?

*Réponse (Alan DeSousa) : avant l'hiver prochain.*

Monsieur Cyril Bendahan, du 2229, rue de l'Envol :

- Sens unique sur De l'Équateur.

*Réponse (Alan DeSousa) : il est maintenu dans la cadre du développement vers le nord.*

- L'arrêt au coin de Modigliani / Des Outardes. Un accident est prévisible parce qu'il y a des arrêts sur une seule rue.

*Réponse (Alan DeSousa) : il est étudié par le comité de circulation.*

- Il faut écouter les citoyens. L'opposition est forte. Le sens unique est discriminatoire.

*Le 4 décembre 2012*

**CA12 08 0881**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123231022 relatif au projet d'entente à intervenir entre Aéroports de Montréal et la Ville pour la location d'un site pour l'installation d'un système de gestion du bruit.

ATTENDU qu'Aéroports de Montréal (ADM) détient une entente depuis 1997 avec l'arrondissement régissant l'installation d'un système destiné à mesurer le niveau de bruit des aéronefs;

ATTENDU que cette entente vient à échéance le 31 décembre 2012;

ATTENDU que les parties désirent la renouveler pour une période d'un an;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver l'entente à intervenir entre Aéroports de Montréal et la Ville pour la location d'un site pour l'installation d'un système de gestion du bruit, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0882**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123231028 relatif à une modification à l'entente avec la firme Communauto inc. pour l'ajout de deux espaces de stationnement sur le territoire de l'arrondissement.

ATTENDU la résolution numéro CA08 080680 adoptée par le Conseil d'arrondissement lors de la séance du 7 octobre 2008 et autorisant la signature d'une nouvelle entente avec la firme Communauto inc. pour la location d'espaces de stationnement dans le stationnement municipal Ouimet et dans le stationnement de la mairie d'arrondissement;

ATTENDU que l'arrondissement désire offrir à Communauto inc., aux mêmes conditions, deux espaces supplémentaires, soit un espace dans le stationnement du Centre des loisirs, situé au 1375 rue Grenet, et un espace dans le stationnement municipal Édouard-Laurin;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver une modification à l'entente avec Communauto inc. pour l'ajout de deux espaces de stationnement supplémentaires, soit un espace dans le stationnement du Centre des loisirs, situé au 1375 rue Grenet, et un espace dans le stationnement municipal Édouard-Laurin.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0883**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125913003 relatif à une entente de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) pour le service de refuge pour animaux.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080898 adoptée par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance du 7 décembre 2010 et octroyant à la firme La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) le contrat pour le service de fourrière pour animaux pour deux ans;

ATTENDU que le contrat se terminera le 31 janvier 2013;

ATTENDU qu'en conformité avec la Loi des cités et villes (art. 573.3.2.1), une entente de gré à gré avec l'organisme la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) – SPCA, organisme sans but lucratif, a été négociée pour le renouvellement du service de refuge pour animaux de l'arrondissement à partir de février 2013;

**Le 4 décembre 2012**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver l'entente de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) pour le service de refuge pour animaux, du 1er février 2013 au 30 janvier 2015, pour un montant de 210 000\$.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1125913003: 210 000 \$) :  
2430.0010000.304740.02805.54590.014447.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0884**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125369006 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services de conciergerie de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent pour une durée de deux ans, et pour la Bibliothèque du Boisé pour une durée de deux ans et sept mois.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services de conciergerie de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent pour une durée de deux ans et pour la Bibliothèque du Boisé, pour une durée de deux ans et sept mois.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0885**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125195031 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de déplacement des lampadaires à divers endroits pour les années 2013 et 2014.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de déplacement des lampadaires à divers endroits pour les années 2013 et 2014.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0886**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123058005 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le transport et la disposition des sols d'excavation produits lors des travaux municipaux 2013-2014.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

**Le 4 décembre 2012**

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le transport et la disposition des sols d'excavation produits lors des travaux municipaux 2013-2014.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0887**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123058007 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de marquage sur la chaussée à divers endroits pour 2013 et 2014.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de marquage sur la chaussée à divers endroits pour 2013 et 2014.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0888**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1126121001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'impression des publications 2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'impression des publications 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0889**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120958019 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une application mobile dans le cadre du projet *À la découverte de Saint-Laurent*.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

*Le 4 décembre 2012*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une application mobile dans le cadre du projet *À la découverte de Saint-Laurent*.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0890**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124378029 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de remplacement des systèmes coulissants des cloisons séparatrices de la salle polyvalente du Centre des loisirs.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de remplacement des systèmes coulissants des cloisons séparatrices de la salle polyvalente du Centre des loisirs.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0891**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125366004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location saisonnière de véhicules.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location saisonnière de véhicules.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0892**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124924009 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

*Le 4 décembre 2012*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0893**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123650002 relatif au renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique pour l'année 2013.

ATTENDU qu'Esri Canada ltée est l'unique fournisseur habilité à offrir ce service pour les logiciels;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique avec la firme Esri Canada ltée pour l'année 2013, pour un montant 44 943,19 \$, sous la supervision de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1123650002 : 42 988.71 \$) :

2430.0010000.304753.01909.55404.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0894**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122763006 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services de location et d'entretien de salopettes et guenilles pour une durée de trois ans – Demande de soumissions 12-12502.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
Unifirst Canada ltée	47 577,30 \$ (non conforme)
<b>Québec Linge</b>	<b>50 637,20 \$</b>

ATTENDU que la soumission la plus basse, soit celle de la firme Unifirst Canada ltée a été rejetée pour non conformité;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Québec Linge** le contrat pour les services de location et d'entretien de salopettes et guenilles pour une durée de trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 16 novembre 2012, totalisant la somme de 50 637,20 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1122763006) :

2430.0010000.304718.09004.56510.000000.0000.000000.000000.000000.000000

28 081,11 \$

2130.0010000.304737.04161.56510.000000.0000.000000.000000.000000.000000

17 156,10 \$

**Le 4 décembre 2012**

2430.0010000.304736.03101.56510.000000.0000.000000.000000.000000.00000

2 058,72 \$

2430.0010000.304719.07165.56510.000000.0000.000000.000000.000000.00000

1 139,18 \$

ADOPTÉ.

**CA12 08 0895**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547182 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2012 - Demande de soumissions 12-530.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et les prix soumis sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	
	1er conduit	2ième conduit ou autre
<b>Le Meilleur Ramoneur inc.</b>		
Maison résidentielle	20,50 \$	20,50 \$
Cheminée de plus de 40 pieds de haut	31,00 \$	31,00 \$
Cheminée nécessitant la location d'une nacelle	100,00 \$	100,00 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mandater la firme **Le Meilleur Ramoneur inc.** pour effectuer les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2012, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 25 novembre 2012, laquelle percevra directement les frais de ramonage des cheminées auprès des citoyens, sous la supervision de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉ.

**CA12 08 0896**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124378036 relatif à une modification accessoire au contrat octroyé à la firme Construction JAB inc. pour les travaux d'économie d'énergie à l'aréna Raymond-Bourque (soumission 11-048).

ATTENDU la résolution numéro CA11 080791 adoptée par le Conseil d'arrondissement lors de la séance du 1er novembre 2011 et octroyant un contrat de 1 684 654,55 \$ à la firme Construction JAB inc. pour les travaux d'économie d'énergie à l'aréna Raymond-Bourque;

ATTENDU que le montant consacré aux imprévus dans le mandat original est épuisé;

ATTENDU que l'état des équipements existants touchant les travaux du projet ne faisant pas partie du contrat original sont à la fin de leur durée de vie et que leur remplacement et/ou leur modification est nécessaire pour le bon fonctionnement du projet et assurer la sécurité des citoyens;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'approuver la modification accessoire au contrat octroyé à la firme **Construction JAB inc.** pour les travaux d'économie d'énergie à l'aréna Raymond-Bourque, aux prix unitaires de la soumission de ladite firme, en date du 12 octobre 2011, entraînant l'ajout au contrat d'une somme de 34 100 \$.

2.- D'imputer la dépense à l'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1124378036 : 32 617,07 \$) :

6430.3010003.801150.07141.57201.000000.0000.136835.000000.22025.00000

ADOPTÉ.

**CA12 08 0897**

**Le 4 décembre 2012**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120175013 relatif à l'octroi d'un contrat pour la plantation d'arbres, leur arrosage et leur entretien pour les années 2013 à 2016 - Demande de soumissions 12-056.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Les Entreprise Daniel Robert inc.</b>	<b>620 005,90 \$</b>
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	850 542,75 \$
Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc)	997 010,40\$ (corrigé)
Les Entreprises C. Dubois	1 073 735,51\$
9114-568 Québec inc. (Aménagements Sud-Ouest)	1 183 975,76 \$ (corrigé)
Les Entreprises P.M. Pavages inc.	1 415 857,33 \$

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc) et de 9114-568 Québec inc. (Aménagements Sud-Ouest) sont des erreurs de calcul;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- D'octroyer à la firme Les Entreprises Daniel Robert inc. le contrat pour la plantation d'arbres, leur arrosage et leur entretien pour les années 2013 à 2016, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 21 novembre 2012, totalisant la somme de 620 005,90 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120175013 : 222 706,41 \$ pour l'année 2013, 272 102,78 \$ pour l'année 2014, 63 785,50 \$ pour l'année 2015 et 34 448,57 \$ pour l'année 2016) :  
2430.0013000.304768.07163.56509.015019

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0898**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123231027 relatif au renouvellement du contrat de location par la Ville du lot 3 982 793 appartenant à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080513 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 3 juillet 2012 et approuvant le renouvellement du contrat de location par la Ville du lot 3 982 793 appartenant à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour une durée de six mois, soit du 1er juillet au 31 décembre 2012;

ATTENDU que dans l'attente d'une éventuelle transaction pour un échange de terrain entre l'arrondissement et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, l'arrondissement désire renouveler son entente de location pour un terrain appartenant à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, soit le lot 3 0982 793, aux fins d'un stationnement public à l'usage des citoyens;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'approuver le renouvellement du contrat de location par la Ville du lot 3 982 793 appartenant à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour une durée de quatre mois, soit du 1er janvier au 1er mai 2013.

ADOPTÉ.

---

*Le 4 décembre 2012*

**CA12 08 0899**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123231026 relatif à un addenda modifiant la convention du 23 février 2011 avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080074 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er février 2011 et autorisant la signature d'une lettre d'intention entre la Ville et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour diverses transactions immobilières dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent;

ATTENDU la résolution numéro CA12 080428 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 juin 2012 et approuvant l'addenda numéro 2 modifiant la lettre d'intention du 23 février 2011, telle que modifiée le 10 janvier 2012, avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour diverses transactions immobilières dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent en remplaçant la date du *1er juillet 2011* par la date du *31 décembre 2012* partout où elle se trouve;

ATTENDU que d'un commun accord, les parties souhaitent prolonger ce délai jusqu'au 1er mai 2013;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver l'addenda numéro 3 modifiant la lettre d'intention du 23 février 2011, telle que modifiée les 10 janvier et 5 juin 2012, avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour diverses transactions immobilières dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent en remplaçant la date du *31 décembre 2012* par la date du *1er mai 2013* partout où elle se trouve.
- 2.- D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer ledit addenda.

ADOPTÉ.

**CA12 08 0900**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123231010 recommandant au Conseil municipal d'approuver le projet d'acte d'annulation partielle de servitude et de création de nouvelle servitude en faveur de la Ville, sur partie du lot 4 832 381, propriété d'IKÉA Properties Limited (« IKÉA »).

ATTENDU les termes d'un acte par IKEA en faveur de Ville de Saint-Laurent, reçu devant Claude Gratton, notaire, le 31 mars 2000 et publié au bureau de la publicité des droit de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 160 515;

ATTENDU que les parties désirent établir en faveur de la Ville, de façon permanente, une servitude perpétuelle de passage pour la pose, l'entretien, la réparation, la modification et le remplacement d'aqueduc et d'égouts et des services municipaux d'utilité publique contre une partie du lot 4 832 381, propriété d'IKEA;

ATTENDU que l'annulation de servitude est consentie par la Ville, sans contrepartie monétaire, en considération de la nouvelle servitude consentie par IKEA;

ATTENDU que la création de la nouvelle servitude est consentie par IKEA, sans contrepartie monétaire, en considération de l'annulation de la servitude consentie par la Ville aux termes des présentes et en considération des avantages que IKEA et le public en général retirent des réseaux d'aqueduc et d'égouts et des autres services municipaux d'utilités publiques;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Conseil municipal d'approuver l'annulation d'une servitude et la création d'une nouvelle servitude en faveur de la Ville, sur partie du lot 4 832 381, propriété d'IKÉA Properties Limited, le tout conformément au projet d'acte.

ADOPTÉ.

*Le 4 décembre 2012*

**CA12 08 0901**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299036 relatif au lancement d'un appel de propositions pour des projets à être réalisés en 2013 en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale selon les modalités de l'entente administrative intervenue entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec (MESS) pour la période 2013-2014.

ATTENDU la résolution numéro CG12 0286 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 20 août 2012 et approuvant un projet d'entente administrative par laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M \$ sur deux ans, soit 9 M \$ en 2013 - 2014 et 9 M \$ en 2014 - 2015;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser un appel de propositions pour des projets à être réalisés en 2013 en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale selon les modalités de l'entente administrative intervenue entre la Ville et le MESS pour la période 2013-2014.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0902**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120710002 relatif à la tenue de l'activité Féerie d'hiver 2013.

ATTENDU que la Féerie d'hiver est une fête hivernale propre à Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver la tenue de l'activité Féerie d'hiver au parc Cousineau, le dimanche 10 février 2013, de 13 h à 17 h.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120710002 : 20 200 \$) :

2430.0010000.304761.07167.56590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0903**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299042 relatif à un don à l'école Bois-Franc-Aquarelle pour un projet éducatif.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente de 20 h 54 à 21 h 03 :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ l'école Bois-Franc-Aquarelle en soutien à un projet éducatif.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299042 : 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

*Le 4 décembre 2012*

**CA12 08 0904**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299043 relatif à un don au Conseil 3050 des Chevaliers de Colomb en soutien à l'événement Hommage aux aînés, édition 2012.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente de 20 h 54 à 21 h 03 :

1.- D'accorder un don de 500 \$ au Conseil 3050 des Chevaliers de Colomb pour l'événement Hommage aux aînés, édition 2012.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299043: 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0905**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299048 relatif à un don à la Corporation latino-américaine de l'Amitié (COCLA) et au Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) de Saint-Laurent pour l'année 2012. .

ATTENDU les dons de 12 000 \$ et 1 500 \$ de la firme Amusements Spectaculaire suite aux événements tenus sur le territoire;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente de 20 h 54 à 21 h 03 :

1.- D'octroyer un don de 1200 \$ à la Corporation latino-américaine de l'Amitié (COCLA) et un don de 1 500 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) de Saint-Laurent pour l'année 2012.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299048 : 2 700 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0906**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299047 relatif à un don à la Corporation latino-américaine de l'Amitié (COCLA) pour l'année 2012.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'octroyer un don de 5 000 \$ à la Corporation latino-américaine de l'Amitié (COCLA) pour l'année 2012.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299047 : 5 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

*Le 4 décembre 2012*

**CA12 08 0907**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299046 relatif à une subvention à Ressources Jeunesse Saint-Laurent pour l'année 2012.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente de 20 h 54 à 21 h 03 :

1.- D'accorder une subvention de 7 000 \$ à Ressources Jeunesse Saint-Laurent pour l'année 2012.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299046: 7 000 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0908**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299044 relatif à une demande de subvention du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien aux actions liées au plan d'action triennal pour l'année 2012.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente de 20 h 54 à 21 h 03 :

1.- D'accorder une subvention de 15 000 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien aux actions liées au plan d'action triennal pour l'année 2012.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299044: 15 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0909**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299045 relatif à une aide financière au Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent pour l'année 2012.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente de 20 h 54 à 21 h 03 :

1.- D'accorder une aide financière de 5 000 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent pour l'année 2012.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299045 : 5 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

*Le 4 décembre 2012*

**CA12 08 0910**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123058006 relatif à une contribution financière au Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE) pour la mise en œuvre de sa campagne de lutte aux îlots de chaleurs 2012-2013 intitulée *Révélez votre nature*.

ATTENDU les quatre ans de partenariat avec le CRE;

ATTENDU que pour l'année 2012-2013, la Direction des travaux publics et Développement économique Saint-Laurent (DESTL) seront en mesure de réaliser à l'interne la coordination locale de la campagne de verdissement sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre de leurs activités respectives;

ATTENDU que le CRE se concentrera sur la promotion, l'information et la reconnaissance des actions, et ce, à l'échelle de l'île de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente de 20 h 54 à 21 h 03 :

- 1.- D'octroyer une contribution financière de 3 500 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE) pour la mise en œuvre de sa campagne de lutte aux îlots de chaleur intitulée *Révélez votre nature*.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1123058006 : 3 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0911**

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1123889008 relatif à la modification de la source de financement pour l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'arbres.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080316 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er mai 2012 et octroyant à la firme Pépinière Abbotsford inc. un contrat de 68 239,96 \$ pour l'acquisition d'arbres, volets 1 et 2 (soumission 12-12171);

ATTENDU le certificat du trésorier numéro CTA1123889008 finançant ledit contrat par le fonds de parc ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'imputer la dépense au budget de fonctionnement ;

ATTENDU que l'affectation au fonds des parcs de 65 272,36 \$ sera retournée au fonds des parcs ;

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente de 20 h 54 à 21 h 03 :

- 1.- De retourner au fonds des parcs la dépense de 65 272,36 \$ pour l'octroi du contrat de 68 239,96 \$ à Pépinière Abbostford inc. pour l'acquisition d'arbres, volets 1 et 2 (soumission 12-12171).
- 2.- D'imputer la dépense 65 272,36 \$ au budget de fonctionnement, au poste d'affectation 2430.0010000.304719.7163.56509.015019 - Horticulture et parcs, arbres et fournitures horticoles.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0912**

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1122763002 relatif à la modification de la source de financement pour l'octroi d'un contrat pour les services professionnels pour le soutien technique dans la réalisation d'un projet majeur de plantation d'arbres.

**Le 4 décembre 2012**

ATTENDU la résolution numéro CA12 080321 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er mai 2012 et octroyant à la firme Trame-Verte Gynnie Tremblay un contrat de 58 637,25 \$ pour les services professionnels pour le soutien technique dans la réalisation d'un projet majeur de plantation d'arbres (soumission 12-514);

ATTENDU que le nom de l'adjudicataire devrait se lire *Tremblay et Tremblay, S.E.N.C./Trame-Verte*;

ATTENDU le certificat du trésorier numéro CTA1122763002 finançant ledit contrat par le fonds de parc ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'imputer la dépense au budget de fonctionnement ;

ATTENDU que l'affectation au fonds des parcs de 56 087,25 \$ sera retournée au fonds des parcs ;

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente de 20 h 54 à 21 h 03 :

- 1.- De corriger le nom de l'adjudicataire afin qu'il se lise Tremblay et Tremblay, S.E.N.C./Trame-Verte.
- 2.- De retourner au fonds des parcs la dépense de 56 087,25 \$ pour l'octroi du contrat de 58 637,25 \$ à Tremblay et Tremblay, S.E.N.C /Trame-verte pour les services professionnels pour le soutien technique dans la réalisation d'un projet majeur de plantation d'arbres (soumission 12-514).
- 3.- D'imputer la dépense 56 087,25 \$ au budget de fonctionnement, au poste d'affectation 2430.0010000.304719.7163.56509.015019 - Horticulture et parcs, arbres et fournitures horticoles.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0913**

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1123889007 relatif à la modification de la source de financement pour l'octroi d'un contrat pour la plantation d'arbres et leur arrosage avec entretien.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080322 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er mai 2012 et octroyant à la firme Les Entreprises P.M. Pavage inc. un contrat de 75 423,61 \$ pour la plantation d'arbres et leur arrosage avec entretien (soumission 12-022);

ATTENDU le certificat du trésorier numéro CTA1123889007 finançant ledit contrat par le fonds de parc ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'imputer la dépense au budget de fonctionnement ;

ATTENDU que l'affectation au fonds des parcs de 72 143,61 \$ sera retournée au fonds des parcs ;

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente de 20 h 54 à 21 h 03 :

- 1.- De retourner au fonds des parcs la dépense de 72 143,61 \$ pour l'octroi du contrat de 75 423,61 \$ à Les Entreprises P.M. Pavages inc. pour la plantation d'arbres et leur arrosage avec entretien (soumission 12-022).
- 2.- D'imputer la dépense 72 143,61 \$ au budget de fonctionnement, au poste d'affectation 2430.0010000.304719.7163.56509.015019 - Horticulture et parcs, arbres et fournitures horticoles.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0914**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122463009 relatif à un règlement hors de 10 076,43 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en dommages intentée par Chagnon (1975) ltée contre la Ville de Montréal et 9045-6823 Québec inc. f.a.r.s. Les paysagistes Damiano inc., C.Q.

ATTENDU la poursuite intentée par Chagnon (1975) ltée contre la Ville, pour une somme de 28 034,45 \$, et contre Les paysagistes Damiano inc. pour une somme de 28 672,13 \$;

**Le 4 décembre 2012**

ATTENDU que la somme réclamée représente un solde contractuel pour des travaux réalisés à titre de sous-entrepreneur dans le cadre d'un contrat accordé par la Ville à Les paysagistes Damiano inc. (soumission 09-017);

ATTENDU qu'il y a lieu de régler hors Cour pour la somme de 10 076,43 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en dommages intentée par Chagnon (1975) ltée contre la Ville de Montréal et 9045-6823 Québec inc. f.a.r.s. Les paysagistes Damiano inc., C.Q. (500-22-193748-129);

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente de 20 h 54 à 21 h 03 :

- 1.- D'autoriser un règlement hors Cour pour la somme de 10 076,43 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en dommages intentée par Chagnon (1975) ltée contre la Ville de Montréal et 9045-6823 Québec inc. f.a.r.s. Les paysagistes Damiano inc., dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 500-22-193748-129.
- 2.- D'autoriser l'émission d'un chèque à l'ordre de Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, en fidéicomis, au montant de 10 076,43 \$.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1122463009 : 10 076,43 \$) :  
6430.0000000.000000.000000.21100

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0915**

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1122314010).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente de 20 h 54 à 21 h 03 :

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 31 octobre et le 27 novembre 2012, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec du 31 octobre au 27 novembre 2012 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0916**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124322008 relatif à un remboursement au fonds de roulement du budget de fonctionnement.

ATTENDU l'article 569.0.1. de *La Loi des Cités et villes* : « Le conseil doit prévoir, chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser tout emprunt au fonds de roulement »;

ATTENDU un hiver 2012 clément au niveau des précipitations de neige et une saine gestion ayant permis de dégager des sommes au budget de fonctionnement;

ATTENDU que ces sommes seront utilisées pour rembourser une partie des affectations du fonds de roulement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**Le 4 décembre 2012**

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente de 20 h 54 à 21 h 03 :

Autoriser un remboursement au fonds de roulement de 300 000 \$ du budget de fonctionnement.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0917**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124019004 relatif à une aide financière à l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour la Fête de Noël 2012 et pour l'année 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser une aide financière de 500 \$ pour soutenir l'organisation de la Fête de Noël 2012 et de 1 500 \$ pour l'année 2013 à l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1124019004 : 2 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0918**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547170 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2365, chemin de la Côte-de-Liesse dans les zones B18-027 et I18-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel dont la hauteur et l'aménagement des quais de chargement ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 5 novembre 2012, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20121102);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 novembre dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2365, chemin de la Côte-de-Liesse dans les zones B18-027 et I18-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel dont la hauteur et l'aménagement des quais de chargement ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0919**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547171 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 7809, route Transcanadienne dans la zone B11-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel dont l'ouverture véhiculaire ne respecte pas toutes les normes applicables.

*Le 4 décembre 2012*

ATTENDU qu'à l'item 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 5 novembre 2012, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20121103);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 novembre 2012 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 7809, route Transcanadienne dans la zone B11-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel dont l'ouverture véhiculaire ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de planter des arbres en front de la voie de service.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0920**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547172 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 2365, chemin de la Côte-de-Liesse dans les zones B18-027 et I18-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. b) de la séance tenue le 5 novembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121102);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 2365, chemin de la Côte-de-Liesse dans les zones B18-027 et I18-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, sous réserve de l'approbation du plan d'aménagement paysager présentant notamment, le prolongement du talus jusqu'à la voie de service de l'autoroute, un aménagement paysager dissimulant l'aire de stationnement, ainsi que la plantation d'arbres en front de cette voie de service.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0921**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547173 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 7809, autoroute Transcanadienne dans la zone B11-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. c) de la séance tenue le 5 novembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121103);

*Le 4 décembre 2012*

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 7809, autoroute Transcanadienne dans la zone B11-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0922**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547174 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale isolée située au 2250, chemin Laval dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. c) de la séance tenue le 5 novembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121104);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir une habitation unifamiliale isolée située au 2250, chemin Laval dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0923**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547175 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un plan d'ensemble d'affichage et pour permettre les modifications extérieures au 810, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. f) de la séance tenue le 5 novembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121106);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un plan d'ensemble d'affichage et pour permettre les modifications extérieures au 810, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

*Le 4 décembre 2012*

**CA12 08 0924**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547176 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial situé au 1463, rue du Collège dans la zone C16-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. h) de la séance tenue le 5 novembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121108);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial situé au 1463, rue du Collège dans la zone C16-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de mettre un fond translucide pour l'enseigne sur la vitrine de façon à assurer une meilleure intégration avec les enseignes existantes sur le bâtiment.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0925**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547177 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes sur le bâtiment commercial situé au 783, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. i) de la séance tenue le 5 novembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121109);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes sur le bâtiment commercial situé au 783, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0926**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547178 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes sur le bâtiment commercial situé au 945, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. j) de la séance tenue le 5 novembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121110);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

**Le 4 décembre 2012**

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes sur le bâtiment commercial situé au 945, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 21 novembre 2012.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0927**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547180 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier le PIIA approuvé pour le projet de construction de bâtiments multifamiliaux aux 208 et 308, rue Crevier et aux 205 et 305, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H15-107 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. b) de la séance tenue le 5 novembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20101001);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour modifier le PIIA approuvé pour le projet de construction de bâtiments multifamiliaux aux 208 et 308, rue Crevier et aux 205 et 305, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H15-107 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, en montrant les niveaux de rez-de-chaussée.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0928**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-58 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1124547148).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2012, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-58 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0929**

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-59 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1110565009).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

*Le 4 décembre 2012*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-59 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0930**

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-60 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1124152030).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-60 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0931**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-61 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1120565011).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.-D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-61 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.-De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 18 décembre, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0932**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-62 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1124152029).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-62 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 18 décembre 2012, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0933**

Le règlement numéro RCA08-08-0003-5 visant à modifier le règlement RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 112).

**Le 4 décembre 2012**

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2012, le conseiller Maurice Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0003-5 modifiant le règlement RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats.

---

**CA12 08 0934**

Le règlement numéro RCA12-08-10 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2013 est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1122431002).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2012, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro RCA12-08-10 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2013 (CA12 080867);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA12-08-10 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0935**

Le règlement numéro RCA12-08-11 sur le contrôle des animaux est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1124020005).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2012, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0006 sur le contrôle des chiens, des chats et autres animaux (CA12 080865);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA12-08-11 sur le contrôle des animaux.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0936**

Le règlement numéro RCA13-08-1 sur les tarifs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1123231029).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2012, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant les règlements numéros RCA12-08-1 et RCA12-08-1-1 sur les tarifs (CA12 080867);

**Le 4 décembre 2012**

ATTENDU que les dispositions prévues au 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA13-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0937**

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement autorisant un emprunt au montant de 3 200 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0938**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement autorisant un emprunt au montant de 1 800 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0939**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120565010 relatif à l'appui du projet d'implantation d'antenne de Vidéotron ltée au 5555, boulevard Thimens.

ATTENDU que Vidéotron ltée projette l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion au 5555, boulevard Thimens;

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du projet décrit au plan joint au sommaire décisionnel pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que, dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé est requis;

ATTENDU que la procédure CPC-2-0-03 d'Industrie Canada qui découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication* s'applique;

ATTENDU que le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'appuyer le projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion soumis par Vidéotron ltée et montré au plan joint au sommaire décisionnel pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

**CA12 08 0940**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950038 relatif à la nomination de contremaîtres à la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement des postes de contremaître à la Direction des travaux publics;

*Le 4 décembre 2012*

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer les personnes suivantes aux postes de contremaître à la Direction des travaux publics, à compter de leur entrée en fonction :

- monsieur Doris Nault au poste temporaire de contremaître à la Section de l'exploitation d'aqueduc et d'égouts de la Division de la voirie, pour une durée d'un an renouvelé selon le financement du Service de l'eau de la Ville;
- monsieur Serge Leduc au poste de contremaître – atelier mécanique à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues.

Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0941**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950039 relatif à la création d'un poste de chargé de communications occasionnel et la prolongation d'un poste d'ingénieur et d'un poste d'agent de ressources humaines.

ATTENDU qu'il y a lieu de créer et prolonger des postes temporaires pour des besoins ponctuels ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer un poste occasionnel de chargé de communications à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, pour une période ne dépassant pas le 31 décembre 2013.
- 2.- De prolonger le poste temporaire d'ingénieur de l'équipe Projets Nouvelle bibliothèque et Complexe sportif de la direction d'arrondissement jusqu'au 31 décembre 2014.
- 3.- De prolonger le poste temporaire d'agent – ressources humaine de la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs pour une période de six mois, ne dépassant pas le 31 décembre 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0942**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950035 relatif à la nomination d'un coordonnateur - sécurité urbaine à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de coordonnateur - sécurité urbaine à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Jean-Charles Gris au poste de coordonnateur - sécurité urbaine à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

---

*Le 4 décembre 2012*

**CA12 08 0943**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123679009 relatif au maintien des postes temporaires à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU l'entente de partenariat avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) pour l'amélioration des activités d'entretien et de renouvellement des réseaux d'eau;

ATTENDU que les activités d'entretien et d'exploitation à réaliser nécessitent un ajout de ressources humaines à la structure existante;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De maintenir les postes temporaires de contremaître, d'inspecteur plomberie et de secrétaire d'unité administrative à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division voirie de la Direction des travaux publics, du 1er janvier au 31 décembre 2013.
- 2.- D'imputer la dépense à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0944**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950041 relatif la création de postes temporaires cols blancs pour des besoins ponctuels.

ATTENDU qu'il y a lieu de créer et de prolonger, pour des besoins ponctuels, de nouveaux postes temporaires pour répondre aux besoins opérationnels de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- À la Division des communications et des relations avec la clientèle de la Direction d'arrondissement :
  - de créer un poste de stagiaire en communication pour une durée de huit semaines à raison de trente heures par semaine, ne dépassant pas le 31 décembre 2013 ;
  - de prolonger les postes d'agent de communications sociales et d'agent de bureau de la Section du service à la clientèle jusqu'au 31 décembre 2013.
- 2.- À la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics :
  - de créer un poste temporaire d'électricien – bâtiments pour une durée indéterminée, tant que le poste permanent d'électricien en contrôle électrique et électronique ne sera pas comblé.
- 3.- À la division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics :
  - de prolonger le poste temporaire d'inspecteur senior - services techniques jusqu'au 31 décembre 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0945**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950041 relatif à la titularisation d'employés cols bleus à la Direction des travaux publics et à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser des employés cols bleus afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective des employés cols bleus;

**Le 4 décembre 2012**

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. De titulariser monsieur Samuel Belzile dans la fonction d'électricien - bâtiment à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à compter du 8 décembre 2012.
- 2.- De titulariser messieurs Luciano Fabrizio et Rajeshkumar Patel dans la fonction de préposé aux travaux de propreté à la Direction des travaux publics, à compter du 1er janvier 2013.
- 3.- De titulariser messieurs Philippe Douaire et Michel Burns dans la fonction de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à compter du 1er janvier 2013.

ADOPTÉ.

---

**CA12 08 0946**

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de septembre et octobre 2012 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

**CA12 08 0947**

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 34**

Le conseiller Maurice Cohen offre ses meilleurs vœux de Fête de fin d'année au personnel de l'arrondissement et le remercie pour l'excellent travail accompli.

Le conseiller Aref Salem remercie le maire d'avoir défendu la circonscription électorale de Saint-Laurent le 12 novembre dernier. Il informe l'assemblée des éléments suivants :

- la Soirée Demain Montréal s'est tenue le lundi 3 décembre, à 19 h 30, au Centre des loisirs de Saint-Laurent
- la Biblio à gogo sera tenue le mardi 11 décembre, de 16 h 30 à 18 h, au Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit
- le Bibliobus sera aux intersections des rues Chameran et Bleigner à côté de l'école Henri-Beaulieu, le jeudi 13 décembre, de 14 h 30 à 18 h
- l'événement Noël sur glace sera tenu le dimanche 9 décembre, de 13 h à 16 h, à l'aréna Raymond-Bourque

En terminant, il offre ses meilleurs vœux aux communautés juives et chrétiennes pour leurs diverses fêtes à venir.

Le conseiller Francesco Miele offre ses meilleurs vœux de fêtes aux différentes confessions religieuses de Saint-Laurent. Il remercie la conseillère Michèle D. Biron, les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et l'équipe de l'urbanisme pour leur collaboration durant sa première année au CCU. Il souhaite une bonne année 2013 aux conseillers Maurice Cohen et Aref Salem qui prendront la relève au CCU.

La conseillère Michèle D. Biron remercie le conseiller Francesco Miele pour sa participation au CCU. Il s'agit du seul Comité consultatif d'urbanisme qui siège publiquement. Elle remercie les membres du CCU et les fonctionnaires. Elle termine en souhaitant de joyeuses Fêtes et une bonne année 2013 à tous.

Le maire souligne le commentaire de la conseillère Michèle D. Biron sur le fonctionnement du CCU ainsi que l'appréciation des citoyens. Il mentionne que le conseiller Francesco Miele et lui-même ont défendu les intérêts de Saint-Laurent pour le découpage des districts électoraux au fédéral. La rencontre avec les citoyens et la STM permet d'améliorer les services à Saint-Laurent. Il remercie les citoyens pour leur participation à la Soirée Demain Montréal.

*Le 4 décembre 2012*

Il mentionne l'ouverture officielle du Complexe médical de Saint-Laurent situé le sur le boulevard Marcel-Laurin. Beaucoup de projets ont été réalisés et plusieurs autres projets restent à réaliser. Le maire remercie l'équipe de direction de l'arrondissement, les employés et ses collègues du Conseil. Il remercie la population pour son appui dans les différents projets. En terminant, il souhaite à tous un très joyeux temps des Fêtes.

CA12 08 0948

**Deuxième période de questions du public, à 21 h 49**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Frances Gorzalka, du 1310, rue Lépine :

- Comment disposer de ses feuilles alors que la collecte est terminée?
- C'est difficile de recevoir des réponses quand elle téléphone. Elle a été mal informée ou avec rudesse.

Madame Christine Dionne, du 630, avenue Sainte-Croix :

- Veut une traduction en français de la demande de madame Gorzalka et de la réponse du maire.

Madame Chantal Pelosse, du 840, rue Brunet :

- Est-ce qu'on aura les petits sapins au parc Beaudet, et une patinoire?
- Au point 20.01, est-ce que l'arrondissement récolte les données concernant le bruit?

*Réponse (Véronique Doucet) : non.*

- Est-ce qu'on peut obtenir le relevé?

*Réponse (Véronique Doucet) : lettre de Véronique Doucet à Aéroports de Montréal suite à une demande lors de la dernière séance.*

Madame Christine Dionne, du 630, avenue Sainte-Croix :

- Appuyer toute enquête sur l'utilisation de la force policière, par le SPVM et la Sûreté du Québec au printemps érable.
- Aimerais avoir une corde à linge. Pourquoi est-ce interdit?

*Réponse (Alan DeSousa) : gestion de poteau des gros immeubles.*

*Réponse (Éric Paquet) : on va voir ce qu'on peut faire dans son cas.*

Monsieur Tomy Parent, du 562, rue Ouimet :

- Structure politique municipale : quelles sont les compétences?
- Quand il y aura des élections, devra-t-il voter pour les élus d'arrondissement et de Ville?
- Saint-Laurent n'a pas toujours été fusionné. Quels sont les avantages pour Saint-Laurent d'être fusionné?
- Référendum au Québec.
- Quelle est la pertinence d'avoir le crucifix dans la salle du Conseil?
- Il remercie le Conseil pour les dons au COCLA et au Carrefour Jeunesse-Emploi.
- Le bien commun : quelle est la position du conseil d'arrondissement sur le bien commun?

Madame Élise Rossi, du 2692, rue de l'Écu (Association des propriétaires de Bois-Franc):

- Aménagement de l'Équateur : les blocs de béton sont-ils là pour longtemps?
- Elle est maman bénévole à l'école Enfants-du-Monde. Les enfants qui marchent ont seulement 20 secondes pour traverser Henri-Bourassa et Cavendish. Elle demande d'augmenter le temps pour traverser.
- Quand l'école du Nouveau Saint-Laurent sera-t-elle prête?

*Le 4 décembre 2012*

*Réponse (Véronique Doucet) : on travaille avec le promoteur pour la cession du terrain, avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'implantation de l'école et, en parallèle, on travaille sur les infrastructures.*

---

**CA12 08 0949**

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 22 h 30.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---